

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS – Procès-verbal du Conseil Municipal du 01 août 2024 - 20h30

L'an deux mille vingt-quatre et le 1er août à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 25 juillet deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louisette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, DUSSERT Sandrine, MAYET Christelle

Étaient absents et excusés : DUSSERT Cédric, OUGIER Isabelle

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

La séance débute à 20h30

Le compte rendu de la séance du 12 avril 2024 est approuvé.

Délibération N° 2024 – 26 : ONF – Proposition de coupe de bois dans forêt domaniale d'Auris pour la campagne 2025

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M BAZIN Christian de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2025 dans la forêt soumise au Régime forestier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération

Délibération N° 2024 – 27 : ONF – Forêt Communale Auris - Programme de régénération et d'enrichissement par plantation en collectif

L'ONF, qui gère notre forêt communale située sur Auris, propose un programme de régénération et d'enrichissement par plantation en collectif, dans les trouées, qui sont le résultat des dernières coupes.

Un devis de 12 460 € hors-taxes est proposé par l'agence Territoriale de l'ONF, qui est susceptible d'être subventionné par le département dans le cadre de l'opération, «un arbre, un habitant».

Il s'agit de planter de nouvelles espèces conformément aux documents d'aménagement et selon le programme d'action préconisé pour la gestion durable de notre patrimoine Forestier,

Outre les plans de feuillus (50) il est proposé des plans de cèdre (50), de hêtre (50), de mélèze d'Europe (250) et de pin (50).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération

Délibération N° 2024 – 28 : SATA ALPE D'HUEZ GRAND DOMAINE SKI – Homologation grilles tarifaires forfaits ski hiver 2024 - 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs des remontées mécaniques pour l'hiver 2024/2025 doivent être validés par le conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet au vote les tarifs publics des remontées mécaniques que la SATA souhaite appliquer pour la saison d'hiver 2024-2025 (du 30/11/2024 au 21/04/2025) – Alpe d'Huez grand domaine ski.

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de la SATA et présente la grille tarifaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération

Délibération N° 2024 – 29 : SALLE DU TRAVERSANT – Révision des tarifs

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2017-50 du 17/11/2017 fixant les tarifs pour la location de de la salle des fêtes du Traversant et son règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes du Traversant à compter du 02/08/2024

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS – Procès-verbal du Conseil Municipal du 01 août
2024 - 20h30**

	Tarifs résidents ou associations ayant leur siège social sur la commune	Tarifs résidents ou associations extérieurs
Soirée	Gratuit	200 €
½ journée	Gratuit	100 €
Journée	Gratuit	200 €
Week end	Gratuit	300 €
Caution matériel	300 €	300 €
Caution ménage	100 €	100 €

- **APPROUVE** le règlement de la salle des fêtes du Traversant

Délibération N° 2024 – 30 : FISCALITE - Taxe communale sur les entreprises exploitant des engins de remontée mécanique

Le Maire fait part au Conseil Municipal des dispositions du CGCT dont l'article L2333-49 qui permet aux collectivités d'appliquer une taxe communale sur les entreprises exploitant des engins de remontée mécanique.

L'ensemble des communes du massif des Grandes Rousses ont institué cette taxe au taux de 3%

Cette taxe est créée par délibération du Conseil Municipal (art 2333-30 du CGCT)

Le Maire propose l'institution de cette taxe afin d'harmoniser la fiscalité des remontées mécaniques sur l'ensemble du "Grand Domaine Alpe d'Huez.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération

Questions diverses :

Présentation du projet des panneaux d'affichage de Oisans Tourisme : il s'agit de remplacer les panneaux de Puy le bas et Puy le haut et celui placé de la Poste . Un panneau supplémentaire sera sollicité en face de l'Au berge sur le mur des sanitaires hydrauliques à venir. Le projet est validé

Bassin du Perrier : de multiples incivilités sont régulièrement constatées sur le fonctionnement du bassin. Le dispositif d'économie d'eau (robinet poussoir) est régulièrement dégradé entraînant une consommation anormale d'eau potable. Les habitants seront avertis par lettre que la poursuite de ces agissements déplorables entraînera une fermeture définitive du bassin.

Cours de nation scolaires : le conseil municipal décide que les enfants de l'école primaire iront désormais à la piscine d'Auris .

Couleur des portes de garage dans la rue de l'Europe : suite à une demande de rénovation il est décidé de préconiser et maintenir la couleur marron dans un souci d'harmonisation esthétique avec l'existant .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée à 21h30

Le Maire,

Christian PICHOU

